



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 22743	De <b>M. Alain Chrétien</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Saône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
<b>Rubrique</b> >entreprises	<b>Tête d'analyse</b> >activités	<b>Analyse</b> > enquêtes. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>02/04/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>29/10/2013</b> page : <b>11444</b>		

### Texte de la question

M. Alain Chrétien attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le poids croissant des enquêtes que l'État mène auprès des entreprises. L'ampleur des formulaires à remplir, dont l'utilité est souvent discutable, concerne tous les domaines en vue de savoir comment les entreprises recrutent, quelle est la part d'énergie consacrée à la production, quel type de facturation elles privilégient... Il souligne que ces enquêtes mobilisent un temps croissant pour les salariés et ont un coût non négligeable pour les entreprises, car envoyées chaque année à 35 000 entreprises françaises, ces enquêtes menées par la DARES, coûteraient près de 173 millions d'euros aux entreprises. Aussi, il l'interroge pour connaître ses intentions sur le sujet et s'il envisage de simplifier les demandes auxquelles sont soumis les entrepreneurs qui investissent et qui créent de l'emploi et si les services de l'État comptent un jour laisser respirer les entreprises.

### Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social est conscient de la charge administrative qui pèse sur les entreprises. Toutefois, celle-ci n'est que pour une part liée aux enquêtes statistiques réalisées par la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES), qui portent sur les champs de l'emploi, du travail, de la formation professionnelle. La DARES mène 5 enquêtes régulières (2 trimestrielles et 3 annuelles) auprès des entreprises, enquêtes dont l'utilité est soumise à approbation du conseil national de l'information statistique (CNIS) où siègent notamment les représentants des partenaires sociaux. Pour chacune de ces enquêtes, le CNIS a délivré un avis d'opportunité soulignant leur utilité, et a attribué un label d'intérêt général et de qualité statistique leur donnant un caractère obligatoire. Ces enquêtes répondent en outre à des besoins incontournables d'informations nationales (l'enquête trimestrielle Acemo fournit ainsi l'évolution du salaire de base des ouvriers et des employés, laquelle est utilisée pour le calcul du relèvement annuel du Smic) et parfois spécifiées dans des règlements européens (fourniture à Eurostat du nombre d'emplois vacants). A ces enquêtes régulières peuvent s'ajouter, de manière ponctuelle, des enquêtes sur des thèmes spécifiques (par exemple le recours aux contrats aidés), qui interrogent en général quelques milliers d'établissements. La DARES est engagée, depuis plusieurs années, dans un processus de réduction de la charge d'enquête qui pèse sur les entreprises qui s'est traduit : - depuis 2005 pour les enquêtes activité et conditions d'emploi de la main d'oeuvre (ACEMO), par une diminution du nombre d'entreprises interrogées (baisse de la taille des échantillons) ; - depuis 2012, par une question posée aux entreprises sur le temps qu'elles consacrent à la réponse à chaque questionnaire. Cette information est rassemblée par l'Insee pour l'ensemble des enquêtes auprès des entreprises mises en oeuvre par le système statistique public afin de mieux coordonner les échantillons des différentes enquêtes et in fine mieux

répartir la charge d'enquête entre les entreprises ; - depuis début 2013, deux enquêtes Acemo ont été fusionnées en une seule pour diminuer la charge de réponse des entreprises. En outre la DARES va rendre opérationnelle début 2015 la collecte par internet pour ses enquêtes ACEMO trimestrielles. Elle répondra ainsi aux demandes émanant de certaines entreprises. Cette collecte par internet existe déjà pour l'enquête sur les mouvements de main-d'oeuvre (31 % des entreprises répondent par ce canal). Le coût de remplissage de ces enquêtes régulières de la DARES est évalué à 2 millions d'euros pour 2013, soit 6,21 euros par questionnaire, en se fondant sur les temps de remplissage déclarés par les entreprises, et sur un coût horaire fixé conventionnellement à 20 euros (tableau). Pour les entreprises de petite taille la charge de réponse est plus faible que pour les grandes, notamment du fait qu'elles sont beaucoup moins susceptibles d'être interrogées. Par exemple, pour celles de moins de 10 salariés, la probabilité d'avoir à répondre à l'enquête Acemo TPE est très faible (5 %).

	QUESTIONNAIRES retournés	TEMPS passé	COÛT horaire en €	COÛT total en €
Trimestrielle	105 600	20 mn	20	704 000
Participation Intéressement et l'épargne d'entreprise	12 000	25 mn	20	100 000
Dialogue Social en Entreprise	8 000	20 mn	20	53 000
Très Petites Entreprises	30 000	20 mn	20	200 000
Total enquêtes Acemo				1 057 000
Mouvements de Main d'Oeuvre	168 000	17 mn	20	952 000
Ensemble enquêtes répétées Dares	323 600	19 mn	20	2 009 000